

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT (CGA)

Commande et acceptation des CGA : Toute réponse par un tiers (le Prestataire) à une demande de prestations (la Commande) par L'AGENCE et/ou commencement d'exécution par le Prestataire de la prestation demandée par L'AGENCE, vaudra l'acceptation par le Prestataire des présentes CGA lesquelles prévalent sur les Conditions générales de vente du Prestataire. Les Conditions particulières relatives à la Commande convenues par écrit entre L'AGENCE et le Prestataire prévalent sur les CGA en cas de contradiction.

Exécution de la Commande : Le Prestataire s'engage à réaliser les prestations objet de la Commande dans les règles de l'art et conformément aux normes et usages appliqués dans la profession ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur applicables. Le Prestataire fait son affaire de l'ensemble des déclarations fiscales et sociales prévues au titre de la réglementation en vigueur et en justifiera à L'AGENCE à première demande.

Durée : Les relations contractuelles prennent fin à l'issue de l'exécution des prestations prévues dans la Commande, sans préjudice des dispositions relatives à la confidentialité ci-après qui subsistent après l'exécution de la Commande.

Prix, paiement et facturation : Les prix sont fermes et non révisables pendant toute la durée de la Commande. Toute modification de la Commande doit faire l'objet d'un accord écrit. Toute prestation doit faire l'objet d'une facture conforme aux obligations légales et réglementaires. Sauf disposition écrite contraire, L'AGENCE effectue les paiements à 45 jours fin de mois date de facture, par virement, dès lors que la prestation est reconnue par L'AGENCE complète et conforme à la Commande. Le Prestataire accepte qu'il puisse être opéré par L'AGENCE à tout moment une compensation conventionnelle entre les créances et les dettes qu'il pourrait avoir à l'égard de L'AGENCE.

Responsabilité et Assurances :

Le Prestataire sera responsable de tout dommage, direct et indirect, causé à L'AGENCE, les Clients de celle-ci et les tiers lors de l'exécution des prestations qui lui sont confiées ainsi qu'à ses propres prestataires. Le Prestataire déclare être titulaire de polices d'assurance en vigueur souscrites auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, et couvrant les conséquences financières de sa responsabilité pour tous dommages, directs ou indirects, qu'il pourrait causer du fait de l'exécution des Prestations.

Cession - Sous-traitance : Le Prestataire ne peut céder, transférer ou sous-traiter, même à titre gratuit, en tout ou en partie, la Commande, sauf accord préalable et exprès de L'AGENCE. Dans tous les cas, il demeurera seul et entièrement responsable à l'égard de L'AGENCE de l'exécution de la Commande et du respect des CGA.

Droit de la propriété industrielle et intellectuelle :

Chacune des Parties demeure propriétaire de tous éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle acquis et/ou détenus antérieurement à la Commande. Le Prestataire garantit ainsi à L'AGENCE l'exercice et la jouissance paisible des droits sur les éléments fournis pour l'exécution de la Commande et garantit L'AGENCE contre tout recours ou toute action que pourrait lui intenter toute personne qui estimerait détenir des droits sur tout ou partie des éléments fournis par le Prestataire dans le cadre de la Commande.

Fin - Résiliation : En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une quelconque de ses obligations de la Commande, l'autre Partie pourra, quinze (15) jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse, prononcer la résiliation de plein droit de la Convention, sans préjudice du droit à indemnisation de la Partie résiliant la Convention.

Confidentialité – Données personnelles : Le Prestataire garantit la confidentialité des informations, de quelque nature que ce soit, écrites ou orales, dont il a connaissance dans le cadre de la Commande et des informations confidentielles relatives à L'AGENCE et ses Clients qu'il aurait été amené à connaître dans le cadre de l'exécution de la Commande et s'interdit de les communiquer aux personnes autres que celles qui ont qualité pour en connaître au titre de la Commande. Il s'engage à n'utiliser les informations confidentielles qu'aux fins d'exécution des prestations confiées, et ce pendant 3 ans à compter de l'exécution de la Commande ou de la fin du contrat.

Le Prestataire s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de données personnelles. Ces données, qui sont confidentielles, ne seront utilisées par le Prestataire que conformément aux instructions et demandes de L'AGENCE et uniquement pour la fourniture des prestations prévues dans la Commande. Toute divulgation à des tiers devra faire l'objet d'une information préalable à l'AGENCE et, si applicable, d'une autorisation préalable de cette dernière. Afin de protéger les données contre tout accès et divulgation non autorisé, destruction et/ou altération accidentelle ou illicite, le Prestataire prendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées. Le transfert de données personnelles en dehors de l'UE/EEE pourra être l'objet de mesures particulières et appropriées au regard des textes applicables. Le Prestataire devra notifier à l'AGENCE tout incident/faille de sécurité relatif aux données personnelles dans un délai de 24 heures à compter de sa connaissance de l'incident.

Indépendance : Les Parties déclarent et reconnaissent qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée de leur relation contractuelle, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants, agissant en leur nom propre et assurant chacune les risques de sa propre exploitation. Aucune des Parties ne peut être tenue d'un engagement quelconque vis-à-vis de l'autre Partie hors ou au-delà des cas et conditions spécifiquement prévues par leur contrat. Le Prestataire déclare par ailleurs ne pas être en situation de dépendance économique vis-à-vis de L'AGENCE et s'engage, dans le cas où il le deviendrait, à le déclarer à L'AGENCE.

Responsabilité sociale et environnementale : Le Prestataire s'engage à se conformer à toutes les règles nationales, européennes et internationales en vigueur relatives aux normes éthiques et aux comportements responsables, y compris et de manière non exhaustive, à celles concernant les droits de l'homme, la protection de l'environnement, le développement durable et la corruption active ou passive.

Droit applicable - Juridiction : La Commande et les présentes CGA sont soumises au droit français. En cas de litiges relatifs à l'interprétation et/ou à l'exécution des Commandes, le Tribunal de Commerce de Nanterre sera seul compétent.